

Publication des résultats de chaque indicateur de l'Index sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour 2025 au titre des données 2024 (Décret n°2021-265 du 10 mars 2021)

L'index de l'égalité femmes-hommes se compose de 4 indicateurs qui évaluent les inégalités entre les femmes et les hommes dans les entreprises de plus de 50 salariés sous la forme d'une note sur 100 :

- L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- L'écart de répartition des augmentations individuelles ;
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité ;
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Pour l'année 2025, l'index de la société GENIE CLIMATIQUE MISPOUILLE G.C.M. est incalculable car le nombre de points maximum des indicateurs calculables est inférieur à 75.

	Points obtenus	Points maximum de l'indicateur	Points maximum des indicateurs calculables
1- écart de rémunération (en %)	INCALCULABLE	40	0
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	INCALCULABLE	15	0
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5	10	10
Total des indicateurs calculables	40		45
INDEX (sur 100 points)	INCALCULABLE	100	

Ces informations resteront en ligne jusqu'à la publication des résultats de l'année suivante.